



LOCATIONS SALLES MUNICIPALES

IMPORTANT

ASSURANCE

Votre contrat de location doit obligatoirement être accompagné d'une attestation d'assurance "**responsabilité civile d'occupant temporaire de locaux**" mentionnant la salle concernée, la date et le type de manifestation.

ETAT DES LIEUX

Merci de prendre contact au :

06.03.10.59.08 (la semaine de la location, sauf le mercredi)

L'état des lieux entrant sera effectué le vendredi après-midi ou le samedi matin.

LA REMISE DES CLÉS S'EFFECTUE LE VENDREDI LORS DE L'ÉTAT DES LIEUX ENTRANT.

L'état des lieux sortant aura lieu en votre présence le lundi suivant la location, et l'horaire sera planifié lors de votre appel téléphonique.

Numéro d'astreinte : 06.71.58.26.49.

NUISANCES SONORES

La salle mise à votre disposition est située au sein d'une zone d'habitation et s'avère donc particulièrement sensible aux nuisances sonores. Votre attention est, par conséquent, expressément appelée sur les dispositions qu'il vous appartient de prendre pour respecter la tranquillité due au voisinage.

Veillez notamment à :

- Moduler le niveau sonore des animations musicales notamment si les portes ou les fenêtres du bâtiment sont ouvertes ;
- Eteindre la musique à 2h du matin au plus tard ;
- Eviter rassemblements discussions ou éclats de voix sur la voie publique attenante et notamment à l'occasion des départs de vos convives ;
- Ne pas utiliser le conteneur à verres placé à l'extérieur de la salle en fin de soirée ou de nuit :
 - Soit, attendre le lendemain (si possible en fin de matinée)
 - Soit, amener le conteneur à l'intérieur des locaux pour y effectuer le versement

LA SALLE DEVRA ÊTRE LAISSÉE EN BON ÉTAT DE PROPRIÉTÉ PERMETTANT UNE UTILISATION IMMÉDIATE

En cas de non-respect de ces dispositions le chèque "de garantie" sera encaissé.

**Le Maire,
Denis HAMAYON**